

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 30 novembre 2017

DCM N° 17-11-30-20

**Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public du pavillon sis 6 rue au Blé à Metz.**

**Rapporteur: M. KRAUSENER**

La Ville de Metz est propriétaire du pavillon sis 6 rue au Blé à Metz, cadastré sous :

Section 39 parcelle n°143

Auparavant bâtiment accessoire au Marché couvert de Metz, ce pavillon était plus récemment affecté à des services municipaux.

Le bâtiment est actuellement vacant suite au départ des agents du Pôle Réglementation de la Ville de Metz en septembre 2017.

Ainsi, il est proposé de désaffecter du patrimoine municipal ce pavillon et d'en prononcer le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville (article L. 2141-1 du CG3P).

Ce bien étant situé sur la parcelle section 39 n°143, un arpantage sera donc effectué afin de créer une parcelle spécifique pour le pavillon selon le plan prévisionnel ci-joint en annexe.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Les Commissions compétentes entendues,

**VU** l'article L. 2141-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

**VU** le plan prévisionnel ci-joint en annexe,

**VU** la vacance du pavillon sis 6 rue au Blé suite au départ des agents du Pôle Réglementation de la Ville de Metz,

**CONSIDERANT** que le dit pavillon n'est pas susceptible d'être affecté utilement à un service public communal,

## APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

## DECIDE :

- **DE CONSTATER** la désaffection du pavillon sis 6 rue au Blé,
  - **DE PRONONCER** le déclassement du domaine public au domaine privé de la Ville d'une emprise approximative de 54 m<sup>2</sup> à distraire de la parcelle communale cadastrée sous :

## Section 39 parcelle n°143

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de l'opération et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,  
Signé :  
Pour le Maire  
Le Conseiller Délégué,

Gilbert KRAUSENER

## Service à l'origine de la DCM : Gestion Domaniale Commissions :

Référence nomenclature «ACTES» : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération

Membres assistant à la séance : 33 Absents : 22 Dont excusés : 14

#### Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ